

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 JUIN 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

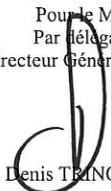
OBJET

**Conservatoire à
rayonnement
départemental Claude
Debussy – demande de
subvention à la DRAC
pour une résidence
d'artiste en danse
contemporaine et création
numérique**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 juin 2023
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 29 juin 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 juin 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 28 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 juin deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avait donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur HAÏAT
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Madame HABERT-DUPUIS
Madame CASTIGLIEGO à Madame RHONE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Monsieur BASSINE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20230628-23-E-05a-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

N° DE DOSSIER : 23 E 05a

OBJET : CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL CLAUDE DEBUSSY - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR UNE RESIDENCE D'ARTISTE EN DANSE CONTEMPORAINE ET CREATION NUMERIQUE

RAPPORTEUR : Madame BRELURUS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy de Saint-Germain-en-Laye (CRD) accueille de jeunes artistes en émergence, dans les trois spécialités qu'il dispense : la musique, l'art dramatique et la danse.

Il souhaite promouvoir aujourd'hui les Arts du spectacle dans leur ensemble et dans les liens entre disciplines. Dans la perspective de l'installation du nouveau conservatoire « Cœur des Sources » en 2026, le CRD développe également l'intégration du numérique dans ses parcours d'enseignement, en lien notamment avec la Micro-Folie, et souhaite inscrire une culture de la résidence, avec l'accueil d'une compagnie émergente pendant un an au CRD.

Pour la première fois, le CRD souhaite accueillir en résidence une compagnie pluridisciplinaire de danses actuelles et création numérique, la compagnie d'Amélie Delattre « l'Âme-compagnie », qui cherche à inscrire la danse dans les espaces publics (musées, parcs) afin de sensibiliser un public éloigné des scènes de diffusion de la danse contemporaine et qui développe des liens entre jeunes créateurs (danse, création sonore, création visuelle).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Île-de-France (DRAC) a mis en place depuis 2016 un dispositif spécifique de soutien aux projets des conservatoires classés, auquel le projet de résidence du CRD Claude Debussy est éligible.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la politique prioritaire du Ministère de la Culture en faveur de la jeunesse, de la diversité artistique et culturelle et de l'équité territoriale, en dialogue avec les collectivités territoriales et les conservatoires, et s'adresse aux conservatoires classés ayant mis en place une tarification sociale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de la DRAC Île-de-France, au titre de l'année 2023, une demande de subvention au taux maximum dans le cadre du dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés pour la résidence de « l'Âme-compagnie » au Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy en danse contemporaine et création numérique et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès de la DRAC Île-de-France, au titre de l'année 2023, une demande de subvention au taux maximum dans le cadre du dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés pour la résidence de l'Âme- compagnie au Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy en danse contemporaine et création numérique et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye